

## REVUE DE PRESSE DU 22 OCTOBRE 2009

### Carte électorale: le DGE furieux

(Québec) Le directeur général des élections du Québec est furieux d'apprendre que le gouvernement Charest a décidé de rejeter son projet de carte électorale. Et ce, sans même prendre connaissance des dernières modifications qu'il y a apportées.

«Je n'étais absolument pas au courant. J'ai été le premier surpris en lisant ça dans le journal», a confié Marcel Blanchet, hier.

Le DGE aurait aimé, et souhaiterait toujours, présenter la nouvelle mouture de son projet aux élus de l'Assemblée nationale. Elle prend en compte plusieurs critiques entendues, dit-il. «Mais je sais qu'on ne pourra pas satisfaire tout le monde.»

Pourquoi? Parce que la circonscription de Gaspé compte 27 000 électeurs. Celle de Masson, au nord de Laval, en regroupe 64 000. Ce sont des déséquilibres qu'il faut corriger, plaide M. Blanchet.

«Malheureusement, on ne peut pas équilibrer les circonscriptions de la Gaspésie en se servant de leurs voisines. Elles sont toutes déficitaires.»

Le Soleil révélait hier que le gouvernement sauverait les circonscriptions de Gaspé, de Kamouraska-Témiscouata et de Beauce-Nord en changeant les critères de la loi électorale. D'autres critères que ceux basés sur la démographie seraient désormais pris en compte pour concevoir les futures cartes des circonscriptions électorales québécoises.

«La loi actuelle est correcte sur le plan constitutionnel, met en garde M. Blanchet. Une autre formule pourrait poser problème.»

### Équité entre les électeurs

Si louable soit-il, le désir de favoriser les régions hors des grands centres urbains en maintenant le nombre de circonscriptions qu'elles détiennent ne peut faire foi de tout, dit-il. Il faut tenir compte de l'équité entre électeurs québécois.

Le projet de loi ferait en sorte que de nouvelles circonscriptions pourraient être ajoutées là où il en manque sans que ces ajouts soient compensés par la disparition d'autres circonscriptions. Le ministre Claude Béchar, responsable de la réforme des institutions démocratiques, n'a pas voulu commenter ces informations, hier.

Son projet, s'il était adopté, ferait en sorte que l'Assemblée nationale compterait, à terme, plus de 125 députés. Il pourrait y en avoir 128 ou 130.

De nouvelles circonscriptions seraient créées dans des zones qui ont connu un fulgurant essor démographique, comme Laval, la Montérégie et les Basses-Laurentides.

L'Ontario, plus peuplée que le Québec, compte 107 élus à Queen's Park. (Le Soleil)

## **Carte électorale, le maintien du comté de Gaspé rassure l'historien Jules Bélanger**

Le député ministre du comté touché de Kamouraska-Témiscouata, Claude Béchar, déposera un projet de loi qui obligera le Directeur général des élections, Marcel Blanchet, à tenir compte de nouveaux critères dans sa refonte électorale.

Le projet de loi qui sera déposé par le ministre Claude Béchar obligera le Directeur général des élections, Marcel Blanchet, à tenir compte de la principale inquiétude soulevée en Gaspésie, le poids politique des régions moins peuplées.

"Ça fait au moins une vingtaine d'années qu'il en est question ", rappelle l'historien, Jules Bélanger.

Une bonne nouvelle pour les opposants de la première heure, comme Jules Bélanger, qui a déposé un mémoire au DGE lors de son dernier passage dans la région, alors que ce dernier avait proposé la disparition du comté de Gaspé.

" Or, ça me paraît une aberration considérant que le comté de Gaspé était là en 1792 lorsqu'on a fait les premiers comtés au pays et on le ferait disparaître. C'est un affront à l'histoire. Là, on est un peu rassurés et en espérant que ça va être confirmé ", souhaite monsieur Bélanger.

Au bureau du Directeur général des élections, on se dit très déçu de cette ingérence politique, alors que la Commission chargée de revoir la carte électorale devait pouvoir travailler en toute indépendance.

" Évidemment, l'Assemblée Nationale est souveraine et elle peut décider d'adopter les projets de loi qu'elle veut et le DGE respecte ça, mais il n'en demeure pas moins que la loi qui est déjà en place ne prévoit pas que les élus interviennent dans le processus d'adoption de la carte électorale. Le processus est clairement défini par la loi et c'est la Commission qui le mène de bout en bout ", rappelle le porte-parole du Directeur général des élections, Denis Dion.

Joint par CHAU TVA, le député libéral du comté de Gaspé qui évite le couperet, Georges Mamelonet, confirme que c'est un désaveu de son gouvernement envers les propositions du DGE. Au bureau de Marcel Blanchet, reste à attendre les détails du projet de loi.

" Nous, on continue de penser que pour l'ensemble du Québec, les critères qui sont dans la loi sont ceux qui doivent être appliqués pour l'équité de l'ensemble des électeurs, de partout au Québec ", indique le porte-parole du Directeur général des élections.

" Ils parlent d'une injustice, mais ces électeurs-là peuvent accéder à leur député en l'espace de quelques minutes, tandis que nous, on a des centaines de kilomètres à parcourir souvent pour rejoindre notre député quand on considère la grandeur et l'étendue des comtés ", rétorque Jules Bélanger.

Les consultations qui ont été menées partout au Québec sur la révision de la carte électorale ont coûté près d'un million de dollars aux contribuables québécois. (CHAU-TVA)

## **Changement nuisible**

Nathalie Normandeau admet que le changement de ministre des Affaires municipales a nui à l'annonce du prolongement du Programme régional de développement agroalimentaire.

Les agriculteurs de la Gaspésie et des Îles attendent depuis le mois de juin l'annonce du prolongement de ce programme qui les aide, notamment, à investir pour améliorer les bâtiments de ferme, acheter des animaux ou développer de nouveaux créneaux pour leur entreprise.

Or, l'Union des producteurs agricoles de la Gaspésie-les Îles se plaint que l'ajout de 1 million 200 mille dollars pour prolonger le programme est constamment reporté.

Ce programme est principalement financé par le ministère des Affaires municipales, dont était titulaire Nathalie Normandeau jusqu'au dernier remaniement ministériel.

Or, elle soutient qu'il faut maintenant s'assurer que ce dossier se retrouve au-dessus de la pile, sur le bureau du ministre Claude Béchard : extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/xtr52.mp3>

Par ailleurs, les autres partenaires financiers ont déjà confirmé leur participation. C'est le cas, entre autres, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation où Laurent Lessard avait déjà confirmé la participation du MAPAQ avant de quitter le ministère. (CIEU-FM)

### **La campagne de diagnostics résidentiels pour encourager l'économie d'énergie a connu un vif succès en Gaspésie.**

Du 7 avril au 6 octobre plusieurs centaines de personnes ont rempli un questionnaire visant à établir leur consommation domestique d'énergie. Pour chaque formulaire, Hydro Québec a versé aux municipalités gaspésiennes 30 \$ pour la version papier et 35 \$ pour celle en ligne afin de réaliser des projets collectifs. Neuf municipalités de la MRC Avignon, 24 695\$, huit de Bonaventure, 21 420\$, quatre du Rocher-Percé, 30 195, trois de Côte-de-Gaspé, 24 985\$, et sept de la Haute-Gaspésie, 30 725\$, récoltent une part des sommes allouées pour divers projets allant de l'achat d'équipements spécialisés à l'aménagement d'un parc. Les résultats de cette campagne, qui vise la réduction de la consommation d'énergie, sont disponibles sur Internet au [www.courantcollectif.com](http://www.courantcollectif.com). Plus d'un million de Québécois ont participé à la consultation. (CHNC)

### **Les bureaux de poste ruraux menacés?**

Le député Louis Plamondon déposera les pétitions des maîtres de poste de son comté à la Chambre des communes prochainement. Il est photographié à l'avant-plan en compagnie de Jacques Vézina, secrétaire de l'ACMPA, et entouré des maîtres de poste qui s'étaient déplacés à St-Célestin pour le rencontrer. Photo, Le Courrier Sud.

Les maîtres de poste du Centre-du-Québec sont inquiets: si le gouvernement conservateur maintient son projet de révision du service postal en milieu rural, les bureaux de poste desservant moins de 10 000 habitants pourraient disparaître d'ici une ou deux décennies...

C'est que, suivant l'une des recommandations d'une étude sur la Société canadienne des postes réalisée pour son compte en 2008, le gouvernement Harper a fait savoir le printemps dernier qu'il souhaitait mettre un terme au moratoire instauré en 1994 par le gouvernement libéral, empêchant la fermeture des bureaux de poste. Depuis, le gouvernement a changé son fusil d'épaule, mais l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) demeure convaincue que la menace plane toujours.

«Le gouvernement Harper a effectivement mentionné qu'il gardera les bureaux de poste ouverts... mais seulement jusqu'à ce que le maître de poste quitte ses fonctions. Les services postaux seraient par la suite déplacés vers le privé, comme les pharmacies ou autres», a indiqué Jacques Vézina, secrétaire de la section du Québec de l'ACMPA.

Celui-ci était de passage mercredi soir dernier, à Saint-Célestin, pour expliquer la situation au député fédéral du comté de Bas-Richelieu – Nicolet – Bécancour, Louis Plamondon, et pour rencontrer la quinzaine de maîtres de poste venus déposer les pétitions qui ont circulé ces dernières semaines dans leur municipalité respective, exigeant le maintien du moratoire.

Dans le comté de M. Plamondon, 32 bureaux de postes seraient potentiellement en danger, selon Chantal Guillemette, maître de poste à Saint-Célestin et vice-présidente de l'ACMPA. «Le dernier gouvernement conservateur, soit celui de Brian Mulroney, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, a fermé environ 1500 bureaux de poste au Canada, dont 232 au Québec. Dans Bécancour et Nicolet-Yamaska, quatre avaient été touchés. De mémoire, il s'agit de ceux de St-Wenceslas, Précieux-Sang, Ste-Gertrude et Bécancour.»

Les maîtres de poste refusent que la situation se répète. «On ne craint rien d'ici les prochaines élections fédérales puisque, pour l'instant, le gouvernement conservateur est minoritaire et que le moratoire devrait se poursuivre encore cinq ans. Mais on demeure sur nos gardes», avertit M. Vézina.

Pour sa part, Louis Plamondon a manifesté son appui aux maîtres de poste. Il est reparti de la rencontre avec les dizaines de pétitions sous le bras. Il les déposera à la Chambre des Communes prochainement. (Le Courrier du Sud)

### **Hélène Ouellet: Prix femme d'affaires du Québec**

Le FIERE, Fonds d'Investissement entrepreneuriat régional pour elles – tient à féliciter Mme Hélène Ouellet, propriétaire et directrice générale de l'entreprise Cusimer (1991) inc., de Mont-Louis, qui a remporté le prestigieux Prix femme d'affaires du Québec dans la catégorie moyenne entreprise lors du gala du concours Prix femme d'affaires du Québec hier soir au Hilton Bonaventure à Montréal.

Fondée en 1987, en Haute-Gaspésie, l'entreprise de Mme Ouellet transforme le poisson de fond provenant des eaux froides du fleuve Saint-Laurent. Le parcours de Mme Ouellet jusqu'à la tête de Cusimer (1991) inc. a été parsemé d'obstacles auxquels elle a fait face sans renoncer à l'idée d'avoir un jour une usine de transformation en région. Étant à l'époque, et encore aujourd'hui, la seule femme directrice d'une usine de transformation de produits marins à travers la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord, elle a appris les rudiments du métier dans un environnement n'étant fréquenté que par des hommes. Aujourd'hui, Cusimer (1991) inc. étends ses occupations sur les plans local, régional et même international.

Mme Ouellet se démarque également par toute sa détermination et son désir de conserver les 45 emplois qu'elle crée, sur une base saisonnière. Cela a un fort impact sur une population de 1 250 habitants. D'ailleurs sous peu, l'entreprise procèdera l'implantation d'un produit de troisième transformation, tout en maintenant la ligne de première transformation. Cette nouvelle gamme de cinq produits santé et précurseurs s'appellera le Mont-Louis.

Le FIERE continue de soutenir les femmes entrepreneures de la Gaspésie et des Îles lors de concours aussi prestigieux et est fier de compter, Mme Hélène Ouellet parmi les pionnières qui

croient au développement de la région. Les efforts et l'acharnement des femmes d'affaires d'ici sont encore une fois reconnus et récompensés.

Les personnes intéressées par ce programme de formation ou qui souhaitent obtenir plus d'information sont invitées à composer le 418-368-6117, poste 6100 ou à consulter le site Internet du Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle C.-E.-Pouliot à l'adresse suivante : <http://cfcep.ca>. (Le Riverain)